

**YVES SINTOMER**

**DELIBERER, PARTICIPER, REPRESENTER.**

**VERS UNE SOCIOLOGIE DE LA JUSTIFICATION  
POLITIQUE**

**MEMOIRE D'HABILITATION A DIRIGER  
LES RECHERCHES EN SOCIOLOGIE**

**SOUS LA DIRECTION DE JEAN-MICHEL BERTHELOT**

**UNIVERSITE DE PARIS V**

**AUTOMNE 2001**

## SOMMAIRE

**INTRODUCTION..... 6**

**CHAPITRE UN. JUSTIFICATION ET DELIBERATION POLITIQUE.....**

**SIGNET NON DEFINI.**

- 1. JUSTIFICATION ET LEGITIMATION.....
  - 11. *Le nouvel esprit du capitalisme.....*
  - 12. *De la construction des cités .....*
  - 13. *Epreuves de justification et violence symbolique.....*
- 2. VERS UNE THEORIE SOCIOLOGIQUE DE L'ESPACE PUBLIC ....
  - 21. *Quatre théories de la délibération politique .....*
    - Qu'est-ce que la délibération politique ?.....
    - Conflit, consensus et rationalité politique .....
    - Idéaux-types sociologiques et enquête comparative .....
  - 22. *Vers une reformulation sociologique de la notion d'espace public.....*
    - La notion habermassienne d'espace public .....
    - Acquis et limites.....
  - 23. *Espace public et corporatisme de l'universel .....*
    - Le politique transcendé par l'universel ? .....
    - Raison pratique et espace public .....
- 3. DELIBERER, PARTICIPER, REPRESENTER .....
- 31. *Principes et moments du gouvernement représentatif.....*
- 32. *Quatre « cités » politiques : .....*
  - La cité libérale .....
  - La cité républicaine .....
  - La cité délibérative .....
  - La cité participative .....
- 33. *Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ?*

**CHAPITRE DEUX. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET ESPACE PUBLIC  
LOCAUX : LES CONSEILS DE QUARTIER ET LA POLITIQUE DE LA VILLE EN  
FRANCE .....**

- INTRODUCTION.....
  - Le prisme de la démocratie locale.....
  - De l'analyse étiologique.....
- 1. UN NOUVEL UNIVERS NORMATIF .....
- 11. *Le discours de la politique de la ville .....*

12. <i>Les trois justifications des conseils de quartier</i> .....	
Des dispositifs diversifiés.....	
Améliorer la gestion .....	
Reconstruire le lien social .....	
Développer la démocratie.....	
13. <i>« La démocratie de proximité est dans l'air du temps »</i> ...	
La république contre les intérêts particuliers .....	
Une démocratie d'équilibre .....	
Démocratie de proximité ou démocratie participative ? .....	
14. <i>L'Etat animateur : un nouvel esprit des institutions démocratiques ....</i>	
<i>non défini.</i>	
2. LÉGITIMITÉ OU LÉGITIMATION ? LES LIMITES D'UNE DYNAMIQUE ...	
21. <i>Une proximité sélective</i> .....	
Les effets d'une gestion plus participative .....	
« Ceux qui ont trop à dire pour pouvoir le dire » .....	
22. <i>Quelle montée en généralité ?</i> .....	
Pertinence de l'échelle locale ? .....	
Thèmes et tabous .....	
Une pluralité de logiques discursives .....	
Quelle politique ? .....	
3. DE L'AFFILIATION POLITIQUE DES COUCHES DOMINEES.....	
31. <i>Figures de l'affiliation</i> .....	
32. <i>Fragilisation de la société salariale, fin de la banlieue rouge</i> .....	
Désaffiliation socioprofessionnelle et évolution du rapport à l'Etat.....	
Une désaffiliation politique massive .....	
33. <i>Entre intégration et scission</i> .....	
Sens et contradictions des politiques de mixité sociale.....	
Scissions et médiations.....	
Quelles réaffiliations ? .....	
CONCLUSION .....	
La gouvernance urbaine : réforme de la gestion ou réforme de la politique ?...	
Les conditions de la critique.....	

## **CHAPITRE TROIS. L'EXPERIENCE DE PORTO ALEGRE : DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DEMOCRATIE REPRESENTATIVE..**

INTRODUCTION.....	
1. LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : JUSTIFICATION ET DISPOSITIF .....	
11. <i>Un contexte particulier</i> .....	

Quelques caractéristiques du système politique fédéral.....	
Porto Alegre, une « ville rouge » brésilienne.....	
12. « <i>Démocratiser radicalement la démocratie</i> ».....	
Une démocratie participative .....	
Inverser les priorités .....	
Un « bom governo ».....	
Des soviets ouvriers aux assemblées de quartier.....	
13. <i>Le budget participatif : un dispositif original</i> .....	
Quatre espaces institutionnels en interaction .....	
Les trois niveaux de la pyramide participative.....	
Le cycle participatif.....	
Les trois paramètres des choix budgétaires.....	
Un dispositif évolutif.....	
2. QUATRE DEFIS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	
21. <i>Le défi de la gestion</i> .....	
L'apport de la participation à la rationalisation de la gestion .....	
<b>défini.</b>	
La qualité procédurale : une logique généralisable.....	
22. <i>Le défi de la participation</i> .....	
Une forte mobilisation des quartiers pauvres et des quartiers peu peuplés.....	
Une inversion partielle du cens caché .....	
Effet de démonstration et affiliation des classes populaires	
23. <i>Le défi de l'institutionnalisation</i> .....	
Autogestion ou cogestion ? .....	
Cooptation et institutionnalisation .....	
24. <i>Le défi de l'échelle</i> .....	
La proximité, tremplin d'une montée en généralité ? .....	
Démocratie conseilliste et problème d'échelle.....	
25. <i>Quelle légitimité pour l'avant-garde participative ?</i> .....	
CONCLUSION.....	
Délibération publique et participation politique.....	
Au-delà du siècle.....	
La cité participative, une nouvelle légitimité politique.....	

## CHAPITRE QUATRE. DOMINATION SOCIALE ET REPRESENTATION POLITIQUE : LA QUESTION DE LA PARITE EN FRANCE.ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION.....	
1. LA SPECIFICITE DU DEBAT FRANÇAIS.....	
11. <i>Une "success story"</i> .....	
Un tournant important .....	
Un mouvement venu d'en bas. ....	
12. « <i>Rien que des paradoxes à offrir</i> » .....	

13. <i>Une cartographie du débat français</i> .....	
Les sexistes classiques .....	
Les républicains anti-paritaires .....	
Les déconstructionnistes radicales .....	
Les féministes différentialistes .....	
Les républicains paritaires.....	
Les égalitaristes pragmatiques .....	
Un panorama original.....	
2. REPRESENTATION, DELEGATION, REPRESENTATIVITE .....	
21. <i>Critique et sociologie de la critique</i> .....	
Cohérences et paradoxes normatifs.....	
Discours publics, discours savants .....	
22. <i>Trois niveaux de débat</i> .....	
La différence des sexes .....	
La représentation politique des sexes.....	
Les effets pragmatiques de la parité.....	
23. <i>Le social et le politique</i> .....	
CONCLUSION : VERS UNE NOUVELLE CITE ? .....	
Représentation et politique de la présence .....	
La représentation comme figuration.....	
Egalité sociale et égalité symbolique .....	
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>13</b>
Quelle sociologie de la justification politique ? .....	13
La démocratie, un processus ouvert. ....	16
Délibérer, participer, représenter.....	17
<b>ANNEXE METHODOLOGIQUE.....</b>	
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	
1. <i>Justification, délibération, participation et représentation politiques....</i>	
2. <i>Les conseils de quartier et la politique de la ville en France .....</i>	
3. <i>L'expérience de Porto Alegre</i> .....	
4. <i>Genres et représentation politique</i> .....	

## INTRODUCTION

« Le régime parlementaire vit de la discussion, comment l'interdirait-il ? Chaque intérêt, chaque institution sociale y sont transformés en idées générales, discutées en tant qu'idées. Comment un intérêt, une institution quelconque pourraient-ils s'élever au-dessus de la pensée et s'imposer comme article de foi ? [...] Les représentants, qui en appellent constamment à l'opinion publique, habilitent cette même opinion publique à exprimer son opinion réelle [...] Quand, au sommet de l'Etat, on joue du violon, comment ne pas s'attendre à voir danser ceux qui sont en bas ? »

Karl Marx, *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*

Depuis quelques années, en France, en Europe et ailleurs, les notions de délibération et de participation sont de plus en plus en vogue dans l'espace public<sup>1</sup>. Elles imprègnent les discours des politiques publiques, associées aux termes de concertation et de décentralisation et opposées aux termes de décision bureaucratique et d'opacité. En leur nom, une série de nouveaux dispositifs ont été mis en place. Ces termes interviennent dans les attendus officiels des politiques de la ville qui visent à « combattre l'exclusion » et à « reconstruire le lien social » dans les « quartiers de relégation ». Ils sous-tendent les projets actuels de généralisation des conseils de quartier et d'instauration d'une « démocratie de proximité ». En RFA, en Grande Bretagne, en Espagne ou dans les pays scandinaves, ils justifient la création de « jurys citoyens » tirés au sort et dont le but est de proposer des investissements de proximité ou de conseiller les élus à une échelle plus large sur les choix à effectuer<sup>2</sup>. Un renouveau de l'idée référendaire est sensible jusque dans des pays où, comme en Allemagne, la méfiance devant le « plébiscite » était pour des raisons historiques particulièrement vive. L'intérêt pour les perspectives radicales de démocratie participative, inspirées en particulier par l'expérience brésilienne de Porto Alegre, a gagné un public assez large.

Lorsqu'une notion devient à la mode, sa popularité a souvent comme contrepartie un usage très équivoque du terme. Il semble même que l'absence d'univocité soit fréquemment

---

<sup>1</sup> FONT, 2001.

<sup>2</sup> DIENEL, 1997; DIENEL/RENN, 1995; BLANCO, 2001/1 et 2001/2; FISHKIN, 1991 et 1997, SANCHEZ, 2000.

une des clefs du succès : alors qu'une utilisation plus précise du terme obligerait à cerner les points controversés et susciterait par contrecoup des rejets, conserver le flou permet que des acteurs s'en revendiquent dans des perspectives très différentes et que des consensus faciles et superficiels puissent ainsi s'établir. Il semble en aller de même dans le cas du couple délibération-participation. Certes, dans certains discours, les deux notions sont définies avec une précision relative et semblent s'impliquer de façon logique : la délibération ne déploie toute sa rationalité que lorsque l'ensemble des parties concernées y participent ; réciproquement, la participation est susceptible de déboucher sur une dynamique rationnelle (pouvant contrebalancer le pouvoir des experts ou le monopole des représentants sur la définition de l'intérêt général) parce qu'elle engendre une délibération publique élargie. Cependant, d'autres discours, largement majoritaires, procèdent de façon beaucoup plus allusive. Les liens logiques entre délibération et participation ne sont la plupart du temps qu'esquissés. La délibération y constitue en outre une sorte d'équivalent à la communication politique, sans que soient précisées la spécificité de cette dynamique ou les logiques auxquelles elles s'opposent. Lorsqu'il englobe tous les échanges politiques, ou peu s'en faut, le terme tend à devenir incantatoire. Le sens de la notion de participation, *a priori* moins ambivalent, se dilue lui aussi lorsque n'est pas défini ce à quoi il faut participer : s'agit-il d'accroître l'engagement des citoyens dans la délibération publique et, par là, d'intensifier la communication entre gouvernants et gouvernés ? De favoriser une consultation de la population avant la prise de décision ? De faire en sorte que cette dernière soit en partie au moins une cogestion entre les élus et la société civile ?

Il est probable que, dans l'ensemble, la montée en puissance des impératifs délibératif et participatif renvoie à des problématiques assez hétérogènes et que son unité n'est pas d'abord d'ordre conceptuel. Les différents discours sur la délibération et la participation relèvent cependant d'un même contexte politico-idéologique qui leur donne, ne serait-ce que par la négative, une certaine place commune. Ils correspondent à une crise des formes traditionnelles de représentation politique. Celle-ci est ressentie subjectivement par les acteurs, qu'ils soient professionnels de la politique, militants associatifs, journalistes ou simples citoyens, au point que l'idée d'une crise de la représentation est presque devenue un lieu commun. Cette crise est également attestée par les sciences sociales, qui enregistrent un recul important du militantisme partisan, la montée de l'abstention ou la distance croissante des citoyens envers le système politique (mesurée quantitativement dans les enquêtes d'opinion et mise en évidence dans nombre d'études qualitatives). N'est-ce pas précisément sur fond de cette crise de la représentation classique qu'il convient de comprendre l'audience croissante des idéaux délibératif et participatif ?

La plupart du temps, ce que signifie précisément la crise de la représentation est cependant très flou. En outre, même lorsque ce phénomène est défini avec suffisamment de précision, il n'est pas forcément facile d'établir un lien causal avec l'écho rencontré par les idées de participation et de délibération. Pourquoi font-elle florès ? Une première série d'explications se situent dans une optique fonctionnaliste. Devant la complexité croissante des sociétés modernes, les formes traditionnelles de gouvernement devraient céder le pas à des modes nouveaux de gouvernance, mieux adaptés à la « société en réseaux<sup>3</sup> », plus horizontaux

---

<sup>3</sup> M. CASTELLS, *L'ère de l'information* ; vol. 1 : *La société en réseaux*, Paris, 2001.

et plus souples, impliquant une pluralité d'acteurs plutôt qu'une direction centralisée de l'évolution sociale. Ces explications n'établissent généralement pas clairement en quoi la délibération et la participation des simples citoyens seraient fonctionnelles à la société en réseaux, ni en quoi la « gouvernance » n'est pas surtout l'affaire de groupes d'intérêts, d'entreprises et d'acteurs institutionnels fort peu préoccupés du débat public ou d'une influence croissante des gouvernés sur les grands choix qui les affectent. En outre, ces thèses se heurtent aux objections classiques avancées contre le fonctionnalisme : l'unité des sociétés n'est-elle pas hypostasiée au détriment de la conflictualité des intérêts et des valeurs en présence ? Comment expliquer que ce qui est analysé comme fonctionnellement « nécessaire » ou « adéquat » tende à s'imposer dans le monde réel ? Comprendre réellement un phénomène social ne passe-t-il pas par l'analyse des comportements des acteurs ? Puisque l'agir est orienté au moins partiellement en fonction de normes, peut-on présupposer que les raisons systémiques constituent des motivations suffisantes pour les acteurs ? En d'autres termes, peut-on expliquer une mutation dans le monde des idées en la renvoyant simplement à l'évolution des relations sociales objectives et en laissant à l'arrière-plan la façon dont les acteurs se réfèrent aux idées en question ? Même s'il l'on s'accordait sur le diagnostic d'émergence d'une société « en réseaux », celle-ci ne devrait-elle pas être considérée comme n'étant qu'un contexte susceptible de susciter des réactions idéologiques diversifiées ?

L'analyse fonctionnaliste de l'audience nouvelle des idéaux délibératif et participatif et des dispositifs qui ont été mis en place en se référant à eux semble réductrice. Sans prétendre épuiser l'explication causale, il faut prendre au sérieux la dimension idéelle de l'évolution historique et la façon dont les univers discursifs constituent des facteurs qui contribuent à la construction sociale de la réalité. Cette dimension renvoie à la question de la légitimité des institutions politiques et des individus qui sont habilités à prendre des décisions au nom du reste de la société et pour elle (les représentants politiques et les fonctionnaires qu'ils ont la charge de diriger). La notion de légitimité est l'une des plus controversées dans les sciences sociales, et les interprétations qui en sont offertes sont très contrastées. La première optique, qui se veut « réaliste », entend concevoir la légitimité de façon strictement empirique. Elle la définit comme le soutien factuel dont bénéficie un mode de gouvernementalité et un type de gouvernants donnés, et pense ce soutien comme étant le résultat de stratégies instrumentales d'élites en compétition pour emporter l'adhésion des citoyens ordinaires. La légitimité est alors interprétable en termes d'hégémonie idéologique, l'idéologie étant définie comme une justification discursive susceptible de masquer des rentes de situation, des privilèges, des rapports de pouvoir et de domination. Dans cette perspective, l'émergence des idéaux délibératif et participatif doit être analysée comme accompagnant des formes renouvelées de contrôle social. Dans les variantes élitistes traditionnelles, cette situation n'est pas en soi condamnable éthiquement ou politiquement car l'inégalité des individus est considérée comme une donnée première. Le jugement éthico-politique n'intervient que lorsqu'il s'agit de préciser si les élites au pouvoir ont ou non été sélectionnées de façon adéquate et si elles méritent vraiment leurs privilèges du fait de leur formation, de leur statut, de leur apport fonctionnel, de leurs compétences ou de tout autre qualité. Les variantes critiques avancent quant à elles que la domination est toujours contestable, qu'elle repose sur des rapports de force contingents et que ceux-ci excèdent toujours les justifications

qui peuvent être apportées par les dominants. Tant qu'elles restent cantonnées dans ce « réalisme », les variantes critiques peinent cependant à expliquer en quoi une autre situation serait potentiellement souhaitable et au nom de quoi il serait possible de critiquer le présent.

Une seconde optique part à l'inverse d'une définition normative de la légitimité, qui est interprétée comme le consentement éclairé des citoyens à un ordre donné, selon les schémas classiques du contrat social ou les réinterprétations contemporaines de celui-ci. L'ordre politique légitime est d'abord défini dans une démarche spéculative de type philosophique, qui peut faire l'objet d'un travail spécifique ou être largement présumée. Participation et délibération peuvent par exemple être considérées comme des dimensions cruciales d'une société juste et démocratique. Lorsque la légitimité ainsi conçue reste définie sur un plan strictement normatif, elle ne constitue pas une catégorie permettant d'analyser l'existant et peut tout au plus servir de référence à des tentatives visant à mesurer l'écart entre l'idéal et la réalité présente. Cependant, très fréquemment, les définitions normatives de la légitimité politique se voient dotées dans un second temps d'une valeur explicative pour rendre compte des développements historiques. Le pont entre le normatif et l'empirique peut être jeté de diverses manières. Il peut par exemple être de type anthropologique, civilisationnel ou juridique, la liberté des citoyens dans le monde moderne étant censée assurer la coïncidence de l'ordre normatif et de l'ordre empirique. L'écho croissant de la participation et de la délibération pourrait en ce sens être compris comme le signe que les sociétés démocratiques prennent davantage conscience de leur nature contractuelle. L'une des variantes les plus complexes de cette problématique est exposée dans l'œuvre du dernier Habermas. Selon le philosophe de Francfort, les présupposés immanents à l'usage pragmatique du langage guident la logique des procédures délibératives sur lesquelles reposent le droit et la démocratie modernes, censées permettre aux citoyens de se former une opinion éclairée et de transformer celle-ci en volonté politique. Le développement des dispositifs délibératifs et participatifs est alors interprété comme relevant d'un processus d'apprentissage démocratique et rationnel.

Ces deux optiques nous semblent se heurter à des problèmes symétriques : la première aplatit la dimension normative sur les rapports de pouvoir en définissant les impératifs délibératif et participatifs comme des idéologies accompagnant le triomphe de nouvelles formes de domination, masquant les asymétries structurelles du nouvel ordre social et accompagnant le retrait de l'Etat représentatif traditionnel. La seconde ne conçoit le pouvoir que sur une base contractuelle et pense *a priori* l'émergence de nouvelles formes de gouvernementalité et de légitimité comme le produit des délibérations démocratiques. Or, la politique ne saurait être définie de façon unidimensionnelle, comme guidée de façon exclusive par les affrontements stratégiques pour le pouvoir ou comme la recherche coopérative d'une solution commune aux problèmes de la cité. Elle constitue un espace parcouru par des logiques contradictoires. C'est ce qu'entend prendre en compte une troisième approche, développée par Eve Chiapello et Luc Boltanski dans *Le nouvel esprit du capitalisme*. Les auteurs y définissent le capitalisme comme un système qui est basé sur un rapport de force mais qui doit une part cruciale de sa dynamique à la critique dont il est l'objet et aux efforts constants que les acteurs qui l'animent effectuent en vue de désamorcer la critique (en récupérant certains éléments ou en la contournant). La légitimité du capitalisme dépend alors

de la dynamique sans cesse renouvelée de la critique, de son détournement et de sa récupération, de son désarroi et de son renouveau. L'ordre empirique oscille toujours entre l'épreuve de force et un travail de justification qui, s'il n'abolit pas le pouvoir des dominants, leur impose de se justifier. C'est dans cette optique que Boltanski et Chiapello analysent la formation d'un nouvel « esprit » du capitalisme, à l'heure où celui-ci prend une forme « en réseaux » qui bouscule les compromis de la période fordiste et les formes établies de l'Etat providence.

L'idée centrale du présent travail est de tester jusqu'à quel point il est possible d'avancer de façon fructueuse dans la voie d'une sociologie de la justification politique en s'inspirant librement de la problématique de Luc Boltanski et d'Eve Chiapello, en étudiant dans cette perspective l'émergence des dispositifs de participatifs et délibératifs. Ces dispositifs doivent-ils être analysés comme étant couplés à un « nouvel esprit de la gouvernementalité » ? Si elle peut constituer partiellement une réponse aux impératifs fonctionnels liés aux restrictions budgétaires ou à l'émergence d'une nouvelle économie, l'invocation croissante de la délibération et de la participation ne constitue-t-elle pas aussi une réponse à la crise de légitimité qui a suivi les critiques autogestionnaires, libertaires ou démocratiques radicales des années 70 et 80 ? N'est-elle pas aussi un moyen de pallier aux difficultés des Etats-nations à justifier leur action dans un contexte nouveau de crise économique, de mondialisation économique et d'intégration continentale à l'échelle de l'Europe ? En France, la légitimité « républicaine » traditionnelle, méfiante envers les « lobbies » et réticente devant la décentralisation et la participation citoyenne (soupçonnées de porter avec elles des intérêts particuliers plutôt qu'un intérêt général dont les élus ont le monopole), semble sur le déclin<sup>4</sup>. Au même moment, les thématiques néo-libérales, qui prônent un Etat minimum s'abstenant dans la mesure du possible de réguler de façon contraignante les compromis d'intérêts et conçoivent la politique comme un lieu parmi d'autres de marchandage, demeurent très minoritaires. Les discours normatifs qui permettraient de ressourcer la légitimité du système politique se cherchent encore, mais la délibération et la participation figurent au titre des thèmes de rechange qui semblent dans l'air du temps. Convient-il de les interpréter comme les produits exclusifs d'un travail de critique et de justification ? Sont-elles les résultats d'une intégration ou d'une récupération des critiques antérieures ? Dans quelles mesures accompagnent-elles des formes renouvelées de domination ?

Pour tenter de répondre à ces questions initiales, une sociologie de la justification politique doit se confronter aux théories de la délibération et de l'espace public. Celles-ci constituent des univers normatifs auxquels les acteurs peuvent se référer, et la « cité délibérative » se différencie en particulier des « cités » républicaine, libérale ou participative en proposant une interprétation spécifique du trio que constituent les termes de délibération, de participation et de représentation. Les théories de l'espace public sont en même temps des tentatives cognitives pour appréhender la façon dont les citoyens discutent. Le chapitre un, qui restera sur un plan abstrait, analysera de façon critique ces théories. Il abordera notamment les questions suivantes : les dynamiques de justification politique au cours desquelles les citoyens peuvent échanger leurs points de vue au-delà d'une confrontation purement stratégique ou

---

<sup>4</sup> Cela n'empêche pas des retours de flamme chez certains intellectuels ou dans certains groupes politiques.

intéressée et monter en généralité dans le débat pèsent-elles véritablement dans la balance ? Dans quelle mesure dépendent-elles de dispositifs sociaux historiquement institués ? A quelle condition les univers normatifs sont-ils le support du travail de justification, et dans quels cas contribuent-ils à la légitimation idéologique des rapports de domination ? La pluralité des mondes idéels peut-elle être réduite à celle des « cités », dans le sens précis que Luc Boltanski, Laurent Thévenot et Eve Chiapello donnent à cette notion ?

Après avoir été abordées de façon spéculative, ces questions seront travaillées dans une démarche comparative qui analysera trois cas où le rôle de la délibération politique, les acteurs qui la portent et le lien qui s'établit entre délibération et prise de décision ont été thématiques dans le débat public. Le chapitre deux montrera comment la politique de la ville et les tentatives d'instaurer une démocratie de proximité se sont effectuées en référence à un nouvel univers normatif, celui de « l'Etat animateur », et se sont basées de façon privilégiée sur le dispositif des conseils de quartier. Or, le travail de justification que ces dispositifs sont censés favoriser est socialement très sélectif, il enferme sur l'échelle locale et permet difficilement de remettre en cause le fétichisme de la délégation politique. L'Etat animateur constitue une référence opératoire lorsqu'il revendique l'intégration des compétences des citoyens à la gestion de proximité. Lorsqu'il met en avant le rétablissement du lien social et le développement d'une démocratie participative, la conception de la délibération sur laquelle il s'appuie néglige par trop les déformations de l'espace public et cette « cité » se rapproche en conséquence d'une idéologie. En s'attachant à d'autres discours, il s'agira de comprendre dans quelle mesure l'affiliation des individus appartenant aux groupes dominés constitue une condition favorisant leur égale participation à la délibération politique, et en quoi la valorisation de la conflictualité sociale peut jouer un rôle majeur dans une telle dynamique.

Le chapitre trois permettra de sortir du contexte français, de tester les hypothèses effectuées à partir de celui-ci à la lumière d'une autre constellation et d'avancer dans le questionnement général. Par contraste avec la « démocratie de proximité » hexagonale, le budget participatif de Porto Alegre renvoie à un univers normatif qui, malgré ses ambiguïtés, constitue une référence opératoire dans les discussions des acteurs. Décisif à cet égard est qu'il place au centre de la scène les conditions de la mobilisation des couches dominées et la façon dont les épreuves de justification qui ont lieu dans l'espace public participatif débouchent sur la prise de décision. Comment l'expérience de Porto Alegre répond-elle aux défis qui se posent généralement à la démocratie participative ? A quelle condition l'extension de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique est-elle compatible avec l'efficacité gouvernementale ? Quels sont les ressorts de la participation, quelles sont ses caractéristiques, quels sont ses effets en termes de légitimité politique ? L'institutionnalisation de la participation conduit-elle à bureaucratiser la société civile, à restreindre son pluralisme et sa capacité à représenter un contre-poids face à l'Etat ? Dans quelle mesure la démocratie participative peut-elle dépasser l'échelle de proximité sans aller à l'encontre de la rationalité délibérative ? Au total, que peut nous apprendre l'expérience de Porto Alegre sur les configurations institutionnelles qui favorisent l'implication des citoyens dans les épreuves de justification politique ?

Les effets des rapports de domination sont également visibles dans la sous-représentation des femmes dans la vie politique. Celle-ci ne peut cependant être comprise

comme renvoyant à une domination masculine presque éternelle. En construisant une cartographie conceptuelle du débat français sur la parité, le chapitre quatre mettra en évidence la façon dont la structuration inégale des rapports sociaux de sexe a déformé l'espace public et la représentation politique, mais aussi le poids particulier de la « cité » républicaine dans le « retard » français en la matière et dans l'émergence de la revendication paritaire. Le débat sur la parité a suscité la création d'un espace public exemplaire, par rapport auquel les sociologues ne sauraient se situer en position de surplomb. Le courant pragmatique du mouvement paritaire défend la nécessité d'une action affirmative pour permettre une égale participation des individus à la délibération et l'idée d'une représentativité statistique des élus. Jusqu'à quel point cette problématique a-t-elle une affinité élective avec les hypothèses sur lesquelles se base une sociologie de la justification politique, lorsqu'elle étudie les conditions qui sont nécessaires pour qu'il existe de véritables épreuves de justification et que les cités politiques ne soient pas de simples idéologies ? Au terme de ce parcours, la conclusion permettra d'effectuer quelques considérations sur le profil que devrait adopter une sociologie de la justification politique, sur la question de la démocratie dans le monde contemporain et sur la façon dont une nouvelle « cité » pourrait croiser les notions de délibération, de participation et de représentation.

## CONCLUSION

Quelles sont les leçons qui peuvent être tirées au terme de ce parcours ? Trois points se détachent plus particulièrement. Le premier touche au programme général d'une sociologie de la justification politique ; le second concerne le diagnostic sur le temps présent et les reconfigurations actuelles de la démocratie ; le troisième porte sur la construction d'une cité participative et délibérative qui pourrait postuler à concurrencer une cité républicaine dont le déclin semble patent.

### *QUELLE SOCIOLOGIE DE LA JUSTIFICATION POLITIQUE ?*

La discussion que nous avons menée abstraitement sur la théorie de l'espace public (à partir d'auteurs comme Luc Boltanski, Jürgen Habermas ou Pierre Bourdieu) et les études comparatives effectuées à propos des conseils de quartier français, du budget participatif de Porto Alegre et du débat sur la parité convergent largement sur une même conclusion. Il faut tenir les deux bouts de la chaîne et refuser l'alternative : soit la justification et la délibération politiques sont « libres » et non conditionnées, soient elles ne sont que des trompe-l'œil masquant des rapports de domination et des stratégies de distinction. La thèse selon laquelle la communication politique aurait en elle-même des vertus telles qu'elle neutraliserait naturellement les effets d'une structure sociale inégale n'est en effet pas convaincante. L'espace public, où s'exerce la délibération et la justification politiques, est profondément conditionné socialement. On y observe des tendances lourdes. Le « cens caché » tend à y assurer l'hégémonie des individus dotés d'un capital social, économique ou culturel supérieur. Le « fétichisme politique » pousse les représentants à monopoliser le pouvoir qu'ils ont reçu de leurs mandants et à les constituer en aristocratie élective. Très souvent, les acteurs construisent un bien commun sur des bases purement corporatistes, grâce à la marginalisation ou à l'absence d'interlocuteurs qui pourraient vraiment contester leurs raisons ; la montée en généralité est alors limitée à l'intérieur d'un groupe restreint. Dans un tel contexte, les espaces publics peuvent servir de caisse de résonance à des intérêts stratégiques, et sont parfois consciemment instrumentalisés à cet effet. Il ne fait guère de doutes que ces résultats seraient corroborés si l'on changeait d'échelle dans l'étude empirique et si l'on s'attachait par exemple à disséquer l'espace public télévisuel. De façon générale, la propension est forte à ce que l'espace public soit structurellement déformé par de tels phénomènes.

Cependant, ces tendances lourdes ne sont pas des « lois » sociologiques. Elles sont contrebalancées par d'autres tendances, et certains dispositifs peuvent en réduire très

notablement le poids. Le « cens caché », qui joue aujourd'hui à plein dans les banlieues populaires, peut être inversé (à certains niveaux au moins) lorsque les « classes laborieuses » sont affiliées socialement et politiquement à des ensemble institutionnels sur lesquels elles peuvent s'appuyer, lorsque leur culture et leur rôle sont socialement valorisés et lorsque la conflictualité sociale est reconnue comme un facteur positif, plutôt que d'être déniée ou perçue sous l'angle de l'anomie. Ces facteurs, qui furent autrefois rassemblés dans les banlieues rouges françaises, dans un contexte sans doute peu propice à une véritable délibération politique du fait de la structure autoritaire et partiellement clientéliste du communisme municipal, se retrouvent aujourd'hui dans le cadre nettement plus démocratique du budget participatif de Porto Alegre. Des mécanismes de justice distributive mis en œuvre par les politiques publiques peuvent aller dans le même sens. Enfin, comme le montre l'exemple de la parité, des mesures d'action affirmative en politique peuvent contrecarrer assez radicalement le cens caché. De la même manière, des dispositifs valorisant la participation active des citoyens peuvent limiter les effets de fétichisme propres à la délégation, favoriser l'émergence de dirigeants politiques non professionnels, stimuler le contrôle de la société civile sur ses représentants et favoriser la « proximité » entre gouvernants et gouvernés. Si la proximité peut être un piège, comme le montre le fonctionnement des conseils de quartiers dans l'Hexagone, certains agencements peuvent en faire un tremplin pour monter en généralité, et l'expérience de Porto Alegre est sur ce point riche d'enseignements. La dimension délibérative ou communicationnelle de l'espace public peut également être favorisée aux dépens du marchandage ou de relations purement agonistiques, contraignant les corporatismes à passer l'épreuve de la publicité et de la critique et favorisant ainsi la constitution d'espaces publics de qualité. Les discours normatifs se voient alors imposer des épreuves de justification intenses et régulières. La dynamique d'égale participation à la délibération politique peut se déployer ou s'affaiblir en fonction des contextes. Elle représente une caractéristique fondamentale des sociétés démocratiques en même temps qu'un de leurs enjeux principaux.

Il existe donc bien un usage politique de la justification, même si sa place et son rôle ne sont pas définis *a priori*. En permanence, des univers normatifs sont formés ou reformulés par des théoriciens spécialisés (en général des philosophes), par des agents politiques ordinaires ou par des « intellectuels organiques ». C'est à ces univers que font référence les citoyens lorsqu'ils tentent de régler délibérativement leurs conflits politiques. C'est pourquoi on peut leur donner l'appellation de « cité », en prenant quelques distances avec le sens assez strict que Luc Boltanski et Laurent Thévenot avaient donné originellement à cette notion. Ces cités sont généralement évolutives. Elles ont en outre un impact qui varie historiquement. Ces évolutions sont dues aux dynamiques proprement discursives générées par la justification, mais aussi par des facteurs contingents par rapport à celle-ci. Les variations des discours normatifs constituent à leur tour un des facteurs d'évolution de la société. La façon dont les acteurs font référence à des normes éthico-politiques a quelque chose à voir avec la délibération sur le champ scientifique – ou plutôt sur les champs scientifiques, car les dynamiques, les normes et les épreuves de justification qui régissent les différentes disciplines sont assez hétérogènes. Lorsque se développe un espace public de qualité, les sciences sociales ne sauraient être en position de rupture par rapport à lui. En effet, les outils

conceptuels qu'elles mettent en œuvre sont largement les mêmes que ceux qu'utilisent les acteurs sociaux, et les controverses qui les déchirent sont souvent un écho de celles qui animent la délibération politique. C'est surtout lorsque les épreuves de justification sont réduites au minimum et que l'espace public est déformé au point où sa rationalité communicationnelle devient inopérante que la critique portée par la sociologie ou l'histoire peut bousculer de l'extérieur le champ politique. Encore faut-il immédiatement préciser que les sciences sociales ne sauraient intervenir dans la cité au nom d'une vérité dont elles auraient le monopole et que leur rôle est plus modestement de souligner les conditions nécessaires à un exercice partagé de la critique, qui inclut une dimension normative sur la société juste aussi bien qu'une dimension cognitive sur la connaissance du réel.

L'espace public ne saurait cependant être assimilé au champ dans lequel se meuvent les sciences sociales. Celles-ci bénéficient d'un appareil méthodologique, d'une temporalité et de mécanismes de contrôle qui n'ont pas d'équivalents dans le monde politique. Les constructions normatives qui s'édifient dans celui-ci sont en outre d'un ordre particulier. Elles supportent un degré d'ambiguïté, voire des logiques paradoxales, que l'on ne retrouve pas au même degré dans la « République des sciences ». Cela est dû en partie à ce que la construction des cités est largement le fait d'acteurs ordinaires pour lesquels l'impératif de cohérence ne saurait peser de la même manière que pour les chercheurs. Ces ambiguïtés et ces paradoxes sont régulièrement soumis à la critique par des arguments venus soit de l'intérieur de la cité, soit en référence à des cités alternatives. Comme le montre Joan Scott, ils peuvent alors être productifs. Cependant, ces ambiguïtés et paradoxes restent souvent non questionnés. Le fait qu'ils demeurent en dehors de la scène de la délibération publique semble même constituer un ressort de l'audience de la cité en question. Par ailleurs, des pans entiers des discours normatifs semblent ne trouver aucun écho dans les pratiques et rester au stade de simples proclamations, sans que cet écart soit discuté dans l'espace public. Faute d'être réellement couplés à de véritables épreuves de justification, ils sont idéologiques et peuvent favoriser une légitimation de la domination. C'est surtout dans de telles situations que les univers normatifs fonctionnent comme des instruments de légitimation de la domination et de la distinction plutôt que comme des ressources pour les épreuves qui testent la légitimité de l'ordre politique et des personnes qui l'incarnent.

Les dynamiques qui poussent dans le sens de la justification ou de la légitimation sont largement contingentes. Elles dépendent de dispositifs sociaux historiquement institués et, notamment, de la qualité participative et délibérative des espaces publics. Il s'agit en partie d'une régression à l'infini car, dans une certaine mesure, cette qualité est elle-même le produit des épreuves passées de justification. L'histoire ne saurait cependant être expliquée uniquement à partir des délibérations publiques. Si des processus d'apprentissage collectifs peuvent y être repérés, ils restent partiels et fragiles. Le processus historique n'est pas une suite de réponses logiques qui seraient données à des problèmes philosophiques. Y interviennent l'agir normatif non canalisé par les épreuves de justification, des évolutions contingentes liées aux conséquences non voulues de l'action, des comportements guidés par les *habitus* et qui demeurent non questionnés, des jeux stratégiques ouverts... Les régimes d'action sont multiples et une action menée sur un registre a généralement des conséquences

induïtes et souvent non pensées sur les autres registres. En outre, les activités des acteurs sur un champ ont la plupart du temps des répercussions non thématiques dans les autres champs.

*LA DEMOCRATIE, UN PROCESSUS OUVERT.*

C'est parce qu'il y a bien un usage politique de la justification que la popularité croissante des idéaux délibératif et participatif ne saurait être interprétée *a priori* en fonction d'une grille de lecture focalisée uniquement sur les stratégies instrumentales d'un personnel politique déstabilisé par l'évolution du monde contemporain. L'écho grandissant des thèmes délibératifs et participatifs ne saurait pas plus être compris seulement comme une dimension fonctionnelle secondaire, ainsi que le postulent des approches qui, comme celle de la gouvernance, analysent l'évolution historique en se focalisant sur la question de la gouvernabilité. La critique des formes de légitimité politique antérieures et des cités qui les justifiaient a contribué à une évolution des discours politiques qui se marque en France par le recul de la cité républicaine.

L'évolution de la constellation des cités politiques doit pousser les sciences sociales à s'interroger sur les tendances à l'œuvre dans les sociétés occidentales. Il n'y a aucune fatalité à ce que l'univers institutionnel dans lequel s'exercent la justification et la délibération politiques soit borné à l'intérieur de la démocratie représentative telle qu'elle fonctionnait classiquement. Depuis les révolutions de l'époque moderne et l'instauration de gouvernements représentatifs, c'est le troisième volet qui a été l'élément essentiel dans le triptyque composé par la délibération, la participation et la représentation. Bien sûr, le gouvernement représentatif a connu des évolutions importantes, et certaines tentatives ont même visé à le supprimer. Tirant les leçons de cette histoire, en particulier depuis l'effondrement du socialisme bureaucratique, nombreux sont ceux qui pensent que cet équilibre fondamental ne saurait être modifié. Deux types d'arguments sont avancés pour soutenir cette thèse. Le premier, dans une lignée wébérienne, est d'ordre sociologique. Il soutient que la participation des simples citoyens à la délibération politique et, plus encore, à la prise de décision, soulève tant de difficultés qu'il est inconcevable qu'elle puisse s'épanouir véritablement. Elle doit donc, par force, céder la préséance au mécanisme de la représentation, ce qui implique des distorsions considérables par rapport à l'idée de « pouvoir du peuple », pris dans son sens strict et étymologique. Telle est implicitement la position de Bernard Manin. Elle est largement partagée par les sociologues « critiques » qui tentent de combiner Pierre Bourdieu et Joseph Schumpeter<sup>1</sup>. Le second type d'argument (qui peut à l'occasion s'appuyer sur des raisonnements empruntés au registre du premier) est d'ordre philosophique. Certains, comme Pierre Rosanvallon ou Claude Lefort, avancent que la logique représentative est centrale parce que les sociétés modernes ne sauraient sortir de ce rail sous peine de quitter l'espace propre du politique et de faire disparaître les épreuves de justification démocratique. D'autres, assez nombreux dans le monde politique français, sont plus fidèles à la cité

---

<sup>1</sup> Habermas oscille quant à lui entre une version atténuée de la problématique wébérienne (qui s'exprime dans la métaphore du siège) et la résolution utopique des tensions de la démocratie contemporaine dans l'Etat de droit procédural.

républicaine classique. Ils insistent sur la liaison consubstantielle entre l'élection de représentants et la formation d'un intérêt général transcendant les intérêts particuliers.

Une analyse serrée des dispositifs et des débats liés à l'Etat animateur, à la parité ou au budget participatif de Porto Alegre incite à penser que le processus démocratique est plus ouvert. Ces expériences historiques peuvent être considérées comme de véritables laboratoires pour les sciences sociales et la philosophie. Elles montrent que la participation et la délibération peuvent être stimulées à un point où les équilibres (et déséquilibres) actuels sont profondément bousculés, sans que cela débouche sur le chaos, le totalitarisme ou la guerre civile. Elles prouvent également que des gains en termes d'efficacité gestionnaire peuvent être atteints en favorisant la participation des citoyens et la délibération démocratique. Elles incitent à penser que de tels processus peuvent contribuer à ressourcer la légitimité du système politique, sans que ce renouveau consiste en une légitimation de la domination existante. Des couches jusque-là marginalisées ou sous-représentées, comme les femmes et les classes populaires, peuvent venir jouer une partition inattendue dans le concert de la justification.

Pour autant, l'analyse de ces expériences n'incite pas à minimiser les difficultés que rencontrent les tentatives de renforcer la participation des citoyens et la délibération politique. L'exemple français des conseils de quartier est sans doute celui qui incite le plus à la réserve, tant les limites du dispositif risquent de porter des effets pervers, voire à constituer un véritable piège<sup>2</sup>. Même l'expérience de Porto Alegre, autrement plus dynamique, est grevée par des limites importantes, qui touchent au caractère quantitativement limité de la participation, à la nature problématique (et peu problématisée) d'une justice redistributive favorisant les quartiers peu peuplés en même temps que les classes populaires, aux risques de cooptation des citoyens dans un dispositif de cogestion dans lequel ils n'occuperaient qu'une place subordonnée, et surtout au problème d'échelle auquel se heurte la démocratie d'assemblée. Enfin, l'expérience de la parité en France montre qu'un débat de qualité et des mesures visant à rectifier une situation politique inégale et injuste faite à un groupe social – en l'occurrence à une moitié du genre humain – ne s'accompagnent pas forcément de progrès parallèles sur d'autres fronts – en l'occurrence, celui des classes populaires.

Ces expériences laissent entrevoir à quel point la dynamique démocratique est un processus ouvert en même temps que difficile. Si elle n'est pas enfermée à l'intérieur de murs infranchissables, elle se déploie dans un champ plein d'obstacles.

#### *DELIBERER, PARTICIPER, REPRESENTER*

Si l'histoire n'est pas simplement le produit des critiques et des délibérations politiques, celles-ci ont cependant un certain rôle à jouer. Puisque les démocraties contemporaines ne sont nullement condamnées à osciller entre la référence que constitue la cité républicaine, traditionnelle ou reformulée, et celle qui se profile avec la « démocratie d'équilibre », quelle sont les cités qui seraient susceptibles de prendre la relève ? Les cités

---

<sup>2</sup> BLONDIAUX, 2001.

participatives et délibératives étudiées dans le premier chapitre constituent-elles des candidates sérieuses pour jouer ce rôle ?

Le premier constat est qu'il n'y a pas aujourd'hui une cité délibérative et une cité participative, mais plusieurs. Ces cités ne sont pas des variantes locales ou contextuelles (dont l'existence semble inévitable au vu de la sociologie de la justification exposée dans le présent travail), mais des constructions qui n'ont entre elles que de faibles liens de continuité, voire qui sont partiellement contradictoires.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la cité délibérative des philosophes regroupe au moins deux problématiques assez hétérogènes quant à la définition de la délibération politique, celle de l'argumentation et celle de la rhétorique. En outre, cette cité ne thématise pas sérieusement la distorsion spécifique que tend à induire le mécanisme de la représentation et, en conséquence, elle néglige largement la question de la participation directe des citoyens aux décisions politiques. En partant des discours des acteurs, dans les expériences étudiées ici<sup>3</sup>, il n'y a pas à ce stade de construction systématique d'une cité délibérative, même si certains éléments significatifs se dégagent. L'Etat animateur français comme le budget participatif de Porto Alegre font bien appel à une conception délibérative de la politique, mais ils tendent à en faire une dimension secondaire dans des univers discursifs guidés par d'autres logiques : la démocratie d'équilibre dans l'Hexagone, la démocratie participative dans le Rio Grande do Sul.

La cité participative de Carole Pateman et E.C MacPherson se différencie elle aussi d'autres philosophies participatives antérieures. Son orientation diverge pour l'essentiel de l'univers participatif qu'appelle l'Etat animateur en France. Ce dernier ne saurait guère fonder une cité participative consistante et durable. Dans le meilleur des cas, son destin est d'enrichir une cité différente, la démocratie d'équilibre. La cité participative des philosophes anglo-saxons a une affinité plus grande avec l'univers normatif qui se dégage de Porto Alegre, et elle pourrait être notablement complexifiée et précisée dans une confrontation privilégiée avec cette expérience novatrice. Cependant, dans cette perspective, une série de difficultés sont à lever. (a) La première est que les discours normatifs des acteurs de Porto Alegre restent en partie influencés par un idéal libertaire de dépassement de la démocratie représentative. Or, cette problématique libertaire est sur le fond incompatible avec la cité participative de Carole Pateman et E.C MacPherson. En outre, elle n'est guère à même de constituer une référence opératoire dans les pratiques réelles qui sont en cours dans la capitale du Rio Grande do Sul. Enfin, il n'est guère d'éléments qui viendraient appuyer l'idée que la cité libertaire soit à même de favoriser un véritable régime de justification politique, tant elle est en décalage avec les expériences, même les plus avancées, de participation des habitants à la prise de décision politique. (b) La seconde difficulté est que le dispositif de Porto Alegre, qui vise à combiner gouvernement représentatif et démocratie directe, se base essentiellement sur la variante « assembléiste » de cette dernière. En cela, il rejoint d'ailleurs la cité participative des philosophes anglo-saxons. Au vu des difficultés rencontrées à Porto Alegre et du bilan qu'il est possible de tirer d'autres expériences historiques, on peut penser que cette variante est trop unilatérale pour pouvoir porter une cité qui deviendrait véritablement hégémonique dans le

---

<sup>3</sup> Il en irait différemment si l'on s'attachait également aux jurys citoyens qui ont été expérimentés ces dernières années dans plusieurs pays européens.

monde contemporain. (c) Troisièmement, la thématization de la représentation, de la représentativité et de la délégation n'est pas aujourd'hui très développée à Porto Alegre, et ne l'était guère plus dans la cité participative des anglo-saxons. Or, le débat sur la parité et les réflexions de philosophes ou d'historiens contemporains incitent à être plus sensible à la multiplicité des dynamiques que l'idée de « représentativité » est susceptible de justifier. La norme participative de Porto Alegre ne peut être facilement mise en rapport avec l'idéal participatif qui se dégage du débat sur la parité parce que ce dernier s'est focalisé sur l'égalité participation à la *représentation* politique. L'introduction de « quotas de femmes » (lorsqu'elle est envisagée dans une perspective dynamique et ne se résume pas à un changement de la composition sexuée du personnel politique, toutes choses restant égales par ailleurs) constitue certes une logique parallèle à celle de la démocratie participative comprise au sens strict. Elle fait appel à une notion de la représentativité qui est en partie la même : la légitimité du groupe qui prend les décisions relève dans une large mesure du fait que ce groupe « reflète » la société dans son ensemble plutôt qu'il ne s'en distingue, et qu'il prend en conséquence des décisions qui se rapprochent de celles que prendrait le peuple s'il pouvait se rassembler dans sa totalité et délibérer à cet effet. Mais les potentialités de généralisation d'une conception nouvelle de la représentation et de la participation n'ont été qu'à peine explorées dans le débat français.

Les analyses des trois expériences que nous avons prises pour objet, tout comme les raisonnements plus spéculatifs sur l'espace public, laissent penser qu'une voie féconde pour construire une nouvelle cité démocratique pourrait s'ouvrir en articulant de façon plus serrée délibération et participation, et en reformulant en conséquence la place de la représentation politique. La nature et l'ampleur de la participation des citoyens ont un impact décisif sur les dynamiques de la délibération et de la représentation. Pour être plus démocratiques, les épreuves de justification politiques doivent être moins excluantes et plus intenses. Elles doivent également avoir une incidence plus grande et plus directe sur l'orientation des politiques publiques. Dans les démocraties représentatives, la réduction des rapports de domination spécifiquement politiques (ou, en d'autres termes, le développement de la dimension démocratique de ces systèmes) implique un accroissement qualitatif de l'égalité participation des groupes sociaux à la vie publique, et donc un pas vers la démocratie participative. Celle-ci signifie que la participation ne concerne plus seulement la délibération mais qu'elle touche également la prise de décision. Elle implique donc un nouvel équilibre des pouvoirs, novateur par rapport aux schémas hérités du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Inversement, le développement de la délibération et des procédures délibératives semble sur la durée incontournable pour permettre qu'une participation accrue des citoyens évite le piège du populisme : le passé est là pour rappeler que tout accroissement de la participation ne signifie pas *ipso facto* le renforcement des épreuves de justification politique. C'est couplée à l'institutionnalisation de la délibération qu'une participation accrue des simples citoyens à la vie politique est susceptible de générer une rationalité politique propre, qui pourrait en particulier surmonter le problème d'échelle. De façon connexe, la valorisation de la délibération semble aussi une solution clé pour que les stratégies d'action affirmative en politique ne s'engagent dans des impasses corporatistes ou essentialistes.

Bien sûr, il ne s'agit là que de pistes à peines esquissées. Mais le présent travail pourrait déjà être considéré comme un succès s'il réussissait à convaincre de l'utilité de les explorer, en multipliant les enquêtes sociologiques permettant de comparer les expériences en ce domaine et en intensifiant les réflexions normatives visant à construire des cités qui soient à la hauteur des enjeux de ce début de siècle.